

CONTRIBUTION
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL
À
LA STRATÉGIE DU FUTUR PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL
FEDER-FSE + 2021- 2027 À LA RÉUNION

30 AVRIL 2020

Propos introductif

Par courriel en date du 14 avril, le CESER, en sa qualité de membre du Comité National de Suivi (CNS), a été destinataire de la seconde consultation du Conseil régional tenant à la préparation du programme opérationnel intégré FEDER - FSE+ 2021-2027 ; les Autorités nationales et communautaires ayant décidé, à ce stade, de maintenir le calendrier initial pour l'élaboration des programmes, malgré la crise liée au COVID 19 que nous traversons.

Le CESER souligne les propos du Président du Conseil régional (dans son préambule en date du 9 avril), précisant, qu'à l'aune de la situation actuelle, pour « *faire face aux conséquences de la crise sanitaire sur le tissu économique et social, il importe de mettre les programmes au service des mesures utiles à la reprise économique* » pour redynamiser le territoire. De même, il relève les objectifs de cette consultation, « *de recenser auprès des partenaires les types d'actions et les projets les plus pertinents à mettre en œuvre pour redresser l'économie réunionnaise, et la rendre plus résiliente* ».

Pour ce faire, il convient d'amender les principaux constats figurant au projet de diagnostic territorial, issu de la concertation partenariale et des ateliers organisés en début d'année 2020. Dans ce cadre, des propositions sont attendues pour approfondir la réflexion en amont de la définition des priorités et de la rédaction finale de la stratégie du PO FEDER - FSE + 2021-2027.

Au regard du contexte fortement impacté, le CESER partage toute la nécessité de revisiter les priorités du futur programme et de s'attacher aux nouveaux besoins pour répondre aux graves difficultés sociales et économiques rencontrées par la population et les entreprises réunionnaises.

En tenant compte de cette période de confinement (au demeurant soulignée), du délai de retour des contributions et des attentes exprimées, le CESER a pris le parti d'une part, d'amender le diagnostic figurant en introduction de chacun des OS (Objectifs Stratégiques) et d'autre part, d'identifier en conséquence les types d'actions lui paraissant prioritaires. Il tient à préciser, dans le cadre de l'exercice demandé, qu'il ne dispose pas de l'ensemble des éléments opérationnels pour compléter les tableaux tels qu'attendus (maturité et coût des projets, modes d'intervention, ...). De plus, il ne lui appartient pas, en tant que Conseil consultatif, de flécher les porteurs de projets. Sa contribution ne peut donc être exhaustive.

Toutefois, sachant que les propositions des partenaires feront l'objet d'une restitution, sous la forme d'un document de travail qui lui sera adressé, le CESER se réserve la possibilité de compléter ses propositions, à ce moment là ; et ce, d'autant plus que cette crise sanitaire laisse présager des conséquences de très grande importance, impactantes et durables.

Les amendements au diagnostic par Objectif Stratégique (OS) et les types d'actions identifiées comme prioritaires figurent supra.

En termes de priorités, le CESER entend rappeler¹ et préciser :

- S'agissant du champs d'intervention de l'OS 1 « Une Europe plus intelligente » qu'il s'avère crucial de **prendre en considération le tissu économique local constitué très majoritairement de TPE-PME, les plus exposées**. Pour une dynamique d'ancrage territorial², il convient dès lors d'investir massivement pour les accompagner d'une part, dans leur transition numérique et d'autre part, de développer la recherche appliquée en leur faveur.

- Au regard **des défis à relever en termes de prévention des risques** (liés au changement climatique, sanitaires et épidémiologiques) au titre de l'OS 2 « Une Europe plus verte », les actions fortes à mener en ce domaine **représentant des enjeux vitaux pour notre territoire et notre population**.³

- Concernant l'OS 3 « Une Europe plus connectée », que la continuité territoriale, « non couverte » en termes d'infrastructures aéroportuaires et de mobilité aérienne, reste essentielle dans notre situation insulaire et d'éloignement géographique. Pour ce qui a trait aux infrastructures numériques, les difficultés des usagers à l'utilisation des outils sont occultées, lesquelles conjuguées à l'illettrisme se transforment en illettrisme latent pour une partie importante de la population et posent **la problématique de la fracture numérique**.

- L'impérieuse nécessité de prendre en considération les spécificités du territoire concernant l'OS 4 « Une Europe plus sociale » au regard des besoins propres de La Réunion qui requièrent un accompagnement renforcé, et ce dès le début de la programmation. **Cette dimension sociale prend d'autant plus d'importance dans le nouveau contexte de crise exacerbant les inégalités** et dont les effets se feront très certainement ressentir sur plusieurs années.

Aussi, le CESER s'interroge sur la pérennité des mesures spécifiques prises très récemment par les Autorités de gestion (État et Conseil régional), respectivement au titre du FSE et du FEDER, afin d'apporter des réponses rapides aux conséquences de la pandémie. En ce sens, il rappelle que ces mesures exceptionnelles s'inscrivent dans le cadre de l'initiative CRII (Coronavirus Response Investment : Initiative d'investissement en réponse au Coronavirus) de la Commission européenne qui permet de faciliter la mobilisation des programmes européens. Et, il souligne en cela, les actions visant l'amélioration de la sécurité sanitaire et des moyens des établissements de santé, ainsi qu'un soutien tout particulier au bénéfice des TPE.⁴

En conséquence de ce qui précède, le CESER questionne, en termes d'architecture des programmes, l'opportunité de créer un nouvel axe stratégique prioritaire dénommé « *Une Europe plus résiliente* » déclinant les mesures nécessaires pour faire face aux défis « des communs » à relever par les territoires, les États membres de l'Union européenne et à l'échelle internationale.

1 Avis du CESER en vue de l'élaboration d'un diagnostic territorial pour la préparation des futurs programmes opérationnels FEDER et FSE + 2021-2023 – 16 janvier 2020. Avis n°2 du CESER en vue de l'élaboration d'un diagnostic territorial pour la préparation des futurs programmes opérationnels FEDER et FSE + 2021-2023 – Bureau du 5 février 2020.

2 Mémoire : « L'Ancrage territorial Réunion » - Région Réunion/CESER - 8 décembre 2018. Rapport du CESER : « *L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de la Réunion* » – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.

3 Avis du CESER sur les chapitres 3 « Atouts et défis de la zone de coopération océan Indien » et 5 « Objectifs stratégiques et orientations » du document d'orientations 2021-2027 de la Commission européenne pour les programmes Interreg océan Indien et Interreg Mayotte-Comores-Madagascar – 13 février 2020. Propositions du CESER sur la partie diagnostic de la zone de coopération dans le cadre de la préparation du futur programme Interreg océan Indien 2021-2027 – 27 mars 2020.

4 Avis du CESER sur les modifications du FSE et du FEDER en vue de mettre en place des mesures spécifiques en réponse à la crise liée au COVID 19 - 20 avril 2020.

Cette crise à l'origine sanitaire révèle, de façon criante, les grandes vulnérabilités et fragilités de nos écosystèmes interdépendants. Cette crise, par voie de conséquence de nature multi-dimensionnelle, engendrant de forts impacts sociaux et économiques, repose la question des inégalités dont souffre notre territoire et appelle en ce sens des dispositifs spécifiques adaptés à nos singularités.

Enfin, le CESER reconsidère ici toute la pertinence de la démarche évaluative des politiques publiques.⁵ Il s'agit en effet, en amont de leur élaboration de les adapter aux indicateurs contextuels (évaluations ex ante : exemple du diagnostic territorial), en cours d'exécution (évaluations in itinere) de procéder aux réajustements ou révisions qui s'imposent face aux événements imprévisibles et évolutions de l'environnement. En termes d'impacts (évaluations ex post), il conviendrait de pouvoir mesurer les capacités de résilience de notre territoire, et donc les adaptations réalisées en ce sens au regard de ses spécificités.

Le diagnostic territorial devant « *permettre de dégager les problématiques du territoire auxquelles la stratégie devra apporter des pistes de solution* »⁶, revêt un caractère fondamental, en tant que point de départ de toute analyse, sur lequel repose les choix stratégiques. En ce sens, le CESER partage toute l'intérêt de tenir compte de l'évolution de toutes données contextuelles qui conditionnent les défis à relever et la (re)définition des priorités à retenir ainsi que leur échelonnement temporel (sur les six prochaines années, voire au-delà).

5 Contribution du CESER : « *Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion – à partir de l'exemple des programmes européens* » - Assemblée plénière du 4 mars 2010.

6 Cf. Orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2020.

Avertissement aux lecteurs : les amendements proposés par le CESER figurent en rouge dans le texte.

I – OS1 – Une Europe plus intelligente par l’encouragement d’une transformation économique intelligente et innovant

Le Diagnostic territorial stratégique avait permis d’identifier les besoins prioritaires suivants sur le champ de l’OS1, à amender comme suit :

La poursuite de la montée en gamme et la valorisation des infrastructures de recherche du territoire ;

La consolidation de l’écosystème RDI et l’accompagnement de son inscription dans des réseaux de recherche internationaux ;

L’accompagnement de la valorisation économique de la recherche et la facilitation du transfert de connaissances ;

L’accès des TPE-PME et des structures privées innovantes à des modes de financement adaptés à leurs spécificités et à la temporalité de leurs projets (développement des instruments d’ingénierie financière) ;

La coordination du financement de la RDI pour des approches innovantes et opérationnelles ;

La structuration des filières d’avenir et la consolidation de la gouvernance de l’écosystème RDI ;

La lisibilité de l’offre d’accompagnement du tissu entrepreneurial ;

L’accompagnement de la digitalisation du tissu entrepreneurial, des administrations et des acteurs de la formation réunionnais et l’accompagnement aux usages du numérique.

À cet égard, l’autorité de gestion est susceptible d’investir les objectifs spécifiques suivants :

Améliorer les capacités de recherche et d’innovation ainsi que l’utilisation des technologies de pointe ;

Tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics ;

Renforcer la croissance et la compétitivité des PME ;

Développer les compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l’esprit d’entreprise ;

Sur la base de ces éléments contextuels et des domaines d’intervention des FESI, des types d’actions susceptibles d’être financés dès les premières années de la période de programmation 2021-2027 ont été identifiées par le CESER.

II – OS2 – Une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone

Le Diagnostic territorial stratégique a permis d'identifier les besoins prioritaires suivants sur le champ de l'OS2, à amender comme suit :

Accélérer la transition énergétique du territoire ;

Accompagner l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques ;

Préserver la biodiversité et le patrimoine naturel de l'île ;

Favoriser la gestion durable des ressources ;

Dynamiser les secteurs de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de l'économie circulaire ;

S'appuyer sur la multiplicité des ressources potentielles renouvelables au sein des filières stratégiques (ex. agroalimentaire).

À cet égard, l'autorité de gestion est susceptible d'investir les objectifs spécifiques suivants :

Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique ;

Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables ;

Renforcer les réseaux électriques aériens de distribution et poursuivre leur enfouissement ;

Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents à l'échelon local ;

Accompagner les éco-comportements et piloter la diminution des consommations électriques ;

Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes

Prendre des mesures en faveur d'une meilleure qualité et gestion rationnelle et durable de l'eau ;

Piloter le rendement des réseaux d'eau et accompagner les éco-comportements ;

Favoriser la transition vers une économie circulaire ;

Améliorer la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et en réduisant la pollution.

Sur la base de ces éléments contextuels et des domaines d'intervention des FESI, des **types d'actions** susceptibles d'être financés dès les premières années de la période de programmation 2021-2027 ont été identifiées par le CESER.

Types d'actions identifiés

Objectif spécifique	Type d'actions	Porteur ou type de porteur	Part du financement assumée par les porteurs	Date de démarrage (Déploiement d'une offre de services, ...)	Durée de l'opération (en nombre d'années)	Réurrence : sur toute la durée du PO	Coût total envisagé	Cofinanceurs envisagés	Indiquez si votre proposition est liée à la redynamisation / Commentaires éventuels
Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique :									
									Encourager les actions en faveur de la sobriété énergétique en lien avec l'objectif de réduction de la consommation électrique inscrit dans la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)
									Généraliser la télé-relevé des compteurs électriques de l'ensemble des bâtiments publics et privés (cf. Décret « tertiaire »)
									Favoriser les projets bas carbone notamment dans la rénovation et la construction de logements
									Coconstruire et développer de nouvelles synergies sur la rénovation énergétique des bâtiments
									Soutenir les dispositifs luttant contre la précarité énergétique à travers le prisme de l'efficacité énergétique
									S'assurer de la formation régulière des agents interagissant avec le public en matière de sensibilisation aux éco-comportements
									Sensibiliser le grand public sur les notions d'efficacité et de sobriété énergétique, et aux éco-comportements
									Développer des parcours académiques et des formations en lien avec les nouveaux métiers de la transition énergétique
Prendre des mesures en faveur des énergies provenant de sources renouvelables :									
									Développer des parcours académiques et des formations en lien avec les nouveaux métiers de la transition énergétique
									Poursuivre les recherches sur les filières potentielles d'EnR comme la filière canne énergie, les solutions de stockage hydrogène
									Monter en compétences les professionnels réunionnais du bâtiment
									Renforcer la production éolienne au moyen de nouveaux parcs modernes et plus performants (notamment pour les façades Sud, Est et Nord-Est)
									Soutenir les projets territoriaux de valorisation de la biomasse comme la "méthanisation à la ferme" notamment à travers le développement de microgrids dans le respect du SRB (Schéma Régional Biomasse)
									Créer des outils ou dispositifs pour accompagner le développement de coopératives citoyennes de production d'EnR
									Accentuer la visibilité et l'accessibilité des aides en faveur de l'installation de dispositifs d'énergies durables chez les particuliers notamment
									Développer les micro-centrales hydroélectriques
Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience face aux catastrophes :									
									Renforcer la recherche sur les possibilités d'adaptation au changement climatique des différentes filières économiques
									Améliorer la résilience des infrastructures (ex. des logement)

Sensibiliser l'ensemble des parties prenantes aux enjeux liés aux changements climatiques et à la résilience	Redynamisation
Prendre des mesures en faveur d'une gestion rationnelle et durable de l'eau :	
Soutenir la création d'usines de potabilisation de l'eau	
Poursuivre l'instauration de périmètres de protection autour des captages destinés à la consommation humaine afin de les protéger contre les risques de pollution	
Étendre à un plus grand nombre de logements, le raccordement à l'assainissement collectif	
Développer la recherche sur l'amélioration des systèmes de traitement des eaux usées	
Favoriser les gestions collectives d'eau (réserves, retenues collinaires) de grandes capacités à l'échelle des bassins de vie et en coopération avec le monde agricole et économique	
Intensifier le recyclage des eaux usées	
Encourager la préservation des zones humides	
Favoriser le développement d'infrastructures permettant l'infiltration de l'eau comme les bâtiments HQE	
Améliorer les dispositifs de récupération et de valorisation des eaux pluviales	
Intensifier le recyclage des eaux usées dans une logique d'économie circulaire	
Poursuivre les actions de sensibilisation des usagers sur l'optimisation de l'eau notamment en faveur du jeune public	
Accompagner les actions en faveur des éco-comportements des consommateurs	
Améliorer les réseaux de distribution existants	
Généraliser la télé-relevé des compteurs d'eau pour l'ensemble des communes	
Favoriser la transition vers une économie circulaire :	
Renforcer l'éducation sur le tri, la gestion des déchets et les éco-comportements	
Moderniser et renforcer les infrastructures de gestion et de traitement des déchets	
Créer un système dissuasif visant à limiter les dépôts sauvages notamment dans les ravines et cours d'eau en lien avec les enjeux de qualité de l'eau et de préservation de la biodiversité	
Développer de nouvelles filières de recyclage (de type ressourcerie)	
Développer des projets de Recherche et Développement visant à incorporer des matières recyclables dans les chaînes de production (ex. : cuir d'ananas, chanvre, ...)	
Soutenir les projets en faveur de l'économie circulaire en lien avec la création d'emplois	
Améliorer le partenariat ADEME/Région afin de favoriser le développement de projets d'économie circulaire et la création d'un écosystème d'acteurs.	

Sensibiliser sur les changements de comportements favorisant le zéro déchet	
Améliorer la biodiversité, renforçant les infrastructures vertes en milieu urbain et en réduisant la pollution :	
Poursuivre le travail de connaissance des espèces	
Renforcer la formation initiale et continue dans le domaine de la biodiversité	
Approfondir les connaissances sur les différentes espèces endémiques et invasives	
Développer une stratégie de connaissance sur les conséquences du changement climatique pour prioriser les actions sur les milieux les plus menacés	
Financer des diagnostics biodiversité pour des agriculteurs ou entreprises	
Poursuivre la réalisation et la restauration de corridors écologiques et de trames vertes et bleues	
Renforcer les programmes et actions de lutte contre les espèces invasives de manière cohérente à l'échelle de La Réunion	
Accentuer la protection des zones littorales moins protégées que les Hauts	
Soutenir les initiatives individuelles ou collectives en faveur de la biodiversité	
Prendre en compte les projets de continuité écologique terre mer	
Mettre en place une cellule de veille technologique permettant de s'adapter et être proactif sur les meilleurs procédés et processus « Up to date »	

III – OS3 – Une Europe plus connectée par l’amélioration de la mobilité et de la connectivité régionale aux TIC

Le Diagnostic territorial a permis d’identifier les besoins prioritaires suivants sur le champ de l’OS3, à amender comme suit :

Développer le recours aux modes de déplacement alternatifs au véhicule individuel thermique ;

Sécuriser et assurer la résilience des infrastructures d’échanges ;

Poursuivre l’aménagement numérique du territoire insulaire ;

Soutenir la filière touristique et accompagner la diversification des offres de produits ;

Créer les conditions pour une bonne mobilité des publics concernés.

À cet égard, l’autorité de gestion est susceptible d’investir les objectifs spécifiques suivants :

Mettre en place une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques aux niveaux national, régional et local ;

Prendre des mesures en faveur d’une mobilité urbaine multimodale durable ;

Renforcer la connectivité numérique et lutter contre la fracture numérique.

Sur la base de ces éléments contextuels et des domaines d’intervention des FESI, des **types d’actions** susceptibles d’être financés dès les premières années de la période de programmation 2021-2027 ont été identifiées par le CESER.

IV – OS4 – ne Europe plus sociale mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

Le Diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins prioritaires suivants sur le champ de l'OS4 :

Soutenir l'accès et le maintien en emploi via le développement des connaissances et des compétences (soutien aux structures de formation, soutien aux démarches GPEC, valorisation des formations qualifiantes, ...);

Renforcer l'inclusion sociale des publics les plus en difficulté (structuration et professionnalisation du tissu associatif, lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, accessibilité des services publics, ...);

Améliorer l'accès aux soins (densification de l'offre de soins dans les territoires isolés, e-services dans le domaine médical, augmentation des capacités et de la qualité d'accueil des établissements médico-sociaux, ...).

À cet égard, l'autorité de gestion est susceptible d'investir les objectifs spécifiques suivants :

Améliorer l'efficacité des marchés du travail et l'accès à un emploi de bonne qualité grâce au développement de l'innovation et des infrastructures en matière sociale ;

Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures ;

Moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils jaugent et anticipent les besoins de compétences et apportent, en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité ;

Promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé ;

Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques ;

Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous ;

Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles

exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle ;

Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi

Sur la base de ces éléments contextuels et des domaines d'intervention des FESI, des **types d'actions** susceptibles d'être financés dès les premières années de la période de programmation 2021-2027 **ont été identifiées par le CESER.**

Types d'actions identifiés

Objectif spécifique	Type d'actions	Porteur ou type de porteur	Part du financement assumée par les porteurs	Date de démarrage (Déploiement d'une offre de services, ...)	Durée de l'opération (en nombre d'années)	Réurrence : sur toute la durée du PO	Coût total envisagé	Cofinanceurs envisagés	Indiquez si votre proposition est liée à la redynamisation / Commentaires éventuels
Améliorer l'accès à des services de qualité et inclusifs dans l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie grâce au développement des infrastructures :									
Contribuer à mettre en place de nouvelles infrastructures d'éducation et à améliorer les infrastructures existantes									
Prendre des mesures favorisant les déplacements formation/entreprise/domicile familial des stagiaires et apprentis									
Promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous :									
Former aux compétences de base à travers les formations du socle de connaissances et de compétences professionnelles (module lutte contre l'illettrisme, français, ...)									
Accroître le nombre de postes d'étudiants sur le campus des Unités de formation et de recherche de santé Océan Indien									
Capitaliser et démultiplier les initiatives éducatives réussies visant à renforcer la co-éducation et l'accompagnement à la parentalité									
Moderniser les institutions et services du marché du travail pour qu'ils jaugent et anticipent les besoins de compétences et apportent, en temps opportun, une assistance et un soutien adaptés face aux enjeux de l'adéquation aux besoins du marché du travail, des transitions et de la mobilité :									
Créer un observatoire des besoins latents de compétences au niveau du territoire à horizon 5 ans (durée compatible avec un cursus de formation POST BAC)									
Accompagner les entreprises locales qui recrutent des jeunes en retour de mobilité (aides financières à la réinstallation / dispositif social de faveur durant les 12 premiers mois pour les salaires élevés afin de créer de l'attractivité)									
Faire converger les politiques publiques de mobilité et de continuité territoriale mises en œuvre par les différents acteurs et subséquemment, les fonds européens s'y rapportant									
Mettre à disposition des représentants les moyens financiers nécessaires à la conduite du dialogue social territorial									
Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences numériques :									
Développer les formations à distance pour une meilleure accessibilité									
Participer à la lutte contre la pauvreté ou l'exclusion sociale et à l'amélioration de l'accès aux soins (équipements et capacités d'accueil des établissements de santé et médico-sociaux, offre de soins et e-services, ...)									
Redynamisation									

Mieux penser et construire le cadre de vie pour favoriser le bien vieillir de la population	Redynamisation
Agir dès maintenant pour améliorer le quotidien des seniors d'aujourd'hui et de demain	Redynamisation
Développer les dispositifs d'ingénierie de projets pour les associations	Redynamisation
Faciliter l'accès aux fonds européens pour les associations et structures de service à la personne	Redynamisation
Renforcer les politiques de prévention en matière de santé en intégrant systématiquement un volet préventif dans les plans d'actions et une dimension "prévention" dans toutes les pratiques	Redynamisation
Faire converger la politique sanitaire vers la responsabilisation de toute la chaîne d'actions, du citoyen aux élus, en passant par les professionnels de santé et les associations	Redynamisation
Viser une réelle démocratie sanitaire en renforçant le libre accès aux données de santé et leur communication en vue de modifier certains comportements	Redynamisation

V - OS5 – Une Europe plus proche des citoyens par l’encouragement du développement durable et intégré des zones urbaines, rurales et côtières et des initiatives locales

Le Diagnostic territorial stratégique a permis d’identifier les besoins prioritaires suivants sur le champ de l’OS5 :

Accompagner le développement touristique du territoire et valoriser la destination Réunion (aménagement touristique, valorisation du patrimoine culturel, promotion de la destination Réunion, ...);

Accompagner le développement et renforcer le développement urbain et rural intégré (services de proximité, végétalisation de l’espace public, amélioration des espaces des centralités des Bourgs, ...).

À cet égard, l’autorité de gestion est susceptible d’investir les objectifs spécifiques suivants :

Prendre des mesures en faveur d’un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines;

Prendre des mesures en faveur d’un développement social, économique et environnemental intégré au niveau local, de la sécurité, y compris aussi, dans les zones rurales et côtières, par le développement local mené par les acteurs locaux;

Sur la base de ces éléments contextuels et des domaines d’intervention des FESI, des **types d’actions** susceptibles d’être financés dès les premières années de la période de programmation 2021-2027 **ont été identifiées par le CESER.**

Types d'actions identifiés

Objectif spécifique	Type d'actions	Porteur ou type de porteur	Part du financement assumée par les porteurs	Date de démarrage (Déploiement d'une offre de services, ...)	Durée de l'opération (en nombre d'années)	Récurrence : sur toute la durée du PO	Coût total envisagé	Cofinanceurs envisagés	Indiquez si votre proposition est liée à la redynamisation / Commentaires éventuels
Prendre des mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines :									
									Renforcer et diversifier la part de marché sur le tourisme local sur des standards internationaux
									Développer le foncier et les équipements touristiques en lien avec les orientations stratégiques du SDATR (Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique de La Réunion)
									Accompagner plus activement la diversification agro-touristique afin de diversifier l'offre touristique
									Renforcer les initiatives locales visant à maintenir la qualité des sites emblématiques (hygiène, sécurité, ...) en lien avec la création d'emplois locaux